

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 765.501

Briquet.

M. Joseph Hipolytte MYON résidant en France (Jura).

Demandé le 14 décembre 1933, à 15^h 20^m, à Paris.

Délivré le 26 mars 1934. — Publié le 12 juin 1934.

La présente invention concerne un briquet à couvre-mèche actionnant la molette caractérisé par ce que le couvre-mèche est actionné par le ressort de commande au
5 moyen de bras aplatis logés d'une part entre le couvre-mèche et la gouttière qui reçoit l'articulation du couvre-mèche, d'autre part entre le levier de déclenchement dont le profil prolonge celui du couvre-mèche et
10 ladite gouttière, cette disposition permettant de donner au briquet un contour arrondi sans aucune saillie.

Suivant une variante de l'invention, les bras de commande du couvre-mèche sont
15 maintenus en place par l'organe de liaison entre les bras et le ressort de commande.

L'invention s'étend également à d'autres caractéristiques ci-après décrites et à leurs diverses combinaisons.

20 Un briquet conforme à l'invention est représenté à titre d'exemple sur le dessin ci-joint dans lequel :

Les fig. 1 et 2 sont des vues en perspective du briquet respectivement en position fermée
25 et en position ouverte.

Les fig. 3 et 4 sont des coupes longitudinales partielles du briquet respectivement en position fermée et en position ouverte;

30 Les fig. de 5 à 7 sont des coupes transversales partielles faites respectivement sui-

vant les lignes de 5-5 à 7-7 de la fig. 3;

Les fig. 8 et 9 sont respectivement une élévation et une vue en plan d'un bras de commande du couvre-mèche;

La fig. 10 est une vue en perspective de la
molette; 35

La fig. 11 est une vue en perspective du ressort de blocage de la molette;

La fig. 12 est une vue en perspective de l'entretoise des bras de commande du couvre-
mèche. 40

Le briquet conforme à l'invention et représenté à titre d'exemple sur le dessin ci-joint, comporte un réservoir 1 (fig. 1 et 2), une
mèche 2, un couvre-mèche 3, une molette 4, 45
un levier de déclenchement 5.

Le couvre-mèche 3 est mobile autour d'un axe de rotation 6 (fig. de 3 à 7) fixé à une gouttière 7 par l'intermédiaire d'une tête 8 et d'une vis 9, cette gouttière 7 recevant le
couvre-mèche 3 entre ses deux joues 7¹, 7². 50

L'axe 6 du couvre-mèche reçoit la molette 4 qui est en prise avec la pierre 20 poussée par un ressort 21 à vis de réglage 22, le tout étant logé dans un tube 23. 55

La molette 4 est entraînée dans un seul sens de rotation par le couvre-mèche 3, grâce à un ressort 25 qui forme cliquet (fig. 5, 10, 11) et qui vient en prise avec les
dents 4¹ de la molette 4. 60

Prix du fascicule : 5 francs.

Deux bras aplatis 10^1 , 10^2 (fig. 8, 9) sont logés entre le couvre-mèche 3 et chacune des joues 7^1 , 7^2 de la gouttière 7. Ces bras 10^1 , 10^2 comportent chacun un petit tourillon 5 11^1 , 11^2 qui s'engage dans une portée 12^1 , 12^2 du couvre-mèche 3.

Chaque bras 10^1 , 10^2 comporte encore une portée 13^1 , 13^2 qui reçoit le tourillon 14^1 , 14^2 d'une entretoise 14.

L'entretoise 14 est solidaire d'une tige filetée 15 qui s'engage dans un logement longitudinal 16 du levier de déclenchement 5.

La tige filetée 15 est concentrique à un ressort à boudin 17, logé également dans le logement 16 du levier 5.

Le ressort 17 bute d'une part, contre un épaulement intérieur 18 du levier 5, d'autre part, contre un écrou 19 en prise avec la tige filetée 15 et forment ainsi bâti mobile.

Le levier de déclenchement 5 est monté, comme le couvre-mèche 3, sur un axe 26, solidaire de la gouttière 7. Ce levier 5 est échancré du côté du couvre-mèche pour permettre le montage et le mouvement de l'entretoise 14.

Avec cette disposition, les deux bras 10^1 , 10^2 logés d'une part entre le couvre-mèche 3 et la gouttière 7, d'autre part entre le levier 15 et la gouttière 7, sont maintenus en place et entretoisés par le couvre-mèche 3, ainsi que par l'entretoise 14.

De plus, le profil du levier 5 prolonge celui du couvre-mèche 3, ce qui permet de donner au briquet un contour arrondi sans aucune saillie. Enfin, la disposition du ressort 17 logé dans un logement longitudinal du levier 5 rend ce ressort facilement accessible.

Il est notamment très facile de dévisser l'écrou 19 qui sert de butée à ce ressort 17 et, par suite, de démonter facilement ledit ressort 17.

Ce briquet fonctionne de la façon suivante :

Au repos, les divers organes occupent la position représentée sur les fig. 1 et 3. Le ressort 17 sollicite le levier 5 suivant f^1 et par réaction la tige 15 suivant f^2 . La tige 15 transmet au couvre-mèche 3, par l'intermédiaire des bras 10^1 , 10^2 , l'effort qu'elle reçoit du ressort 17.

Le couvre-mèche est donc sollicité suivant f^2 et il s'applique sur le levier 5, suivant la surface de contact 30. 55

On remarque que la compression du ressort 17 est maximum pour la position de repos. Le briquet est donc armé pour cette position.

Si maintenant, on pèse sur le levier 5 suivant f^3 , ce levier oscille autour de son axe 26 et prend la position représentée en pointillé sur la fig. 3. Pour cette position, il y a rupture de contact entre le levier 5 et le couvre-mèche 3. Ce dernier oscille brusquement suivant f^4 (fig. 4) et entraîne la molette 4 qui, frottant sur la pierre 20, allume la mèche 6. 60 65

En résumé, on réalise suivant l'invention un briquet à ouverture très franche et présentant un aspect extérieur soigné, sans aspérité risquant de déchirer la poche de l'utilisateur. 70

RÉSUMÉ.

L'invention s'étend spécialement aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons : 75

1° Briquet à couvre-mèche actionnant la molette caractérisé par ce que le couvre-mèche est actionné par le ressort de commande au moyen de bras aplatis logés d'une part entre le couvre-mèche et la gouttière qui reçoit l'articulation du couvre-mèche, d'autre part entre le levier de déclenchement dont le profil prolonge celui du couvre-mèche et ladite gouttière, cette disposition permettant de donner au briquet un contour arrondi sans aucune saillie; 80 85

2° Les bras de commande du couvre-mèche sont maintenus en place d'une part par le couvre-mèche, d'autre part par l'organe de liaison entre ces bras et le ressort de commande et extérieurement par les joues de la gouttière.; 90

3° Les bras de commande du couvre-mèche sont reliés au ressort de commande par l'intermédiaire d'une entretoise qui coopère avec le couvre-mèche pour maintenir en place ces bras de commande; 95

4° Le levier de déclenchement est échancré du côté du couvre-mèche, ce qui permet le montage et le mouvement de l'entretoise; 100

5° L'entretoise des bras de commande
comporte une tige filetée en prise avec le
ressort par l'intermédiaire d'une butée mo-

bile accessible de l'extérieur, ce qui facilite le
démontage du ressort.

5

MYON.

Par procuration :
Émile BERT.

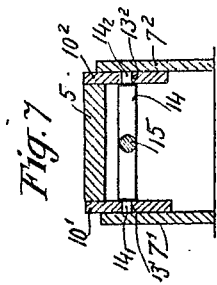
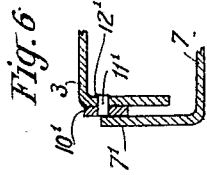
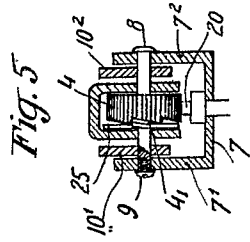
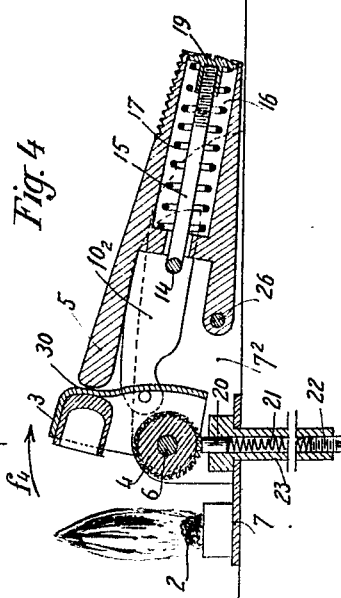
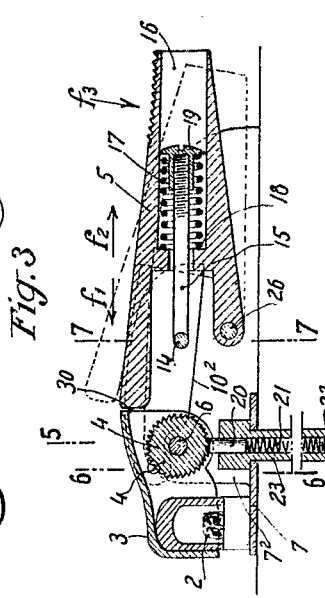
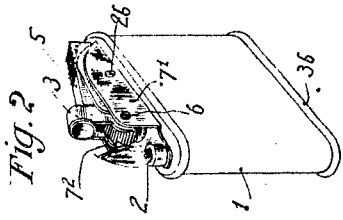
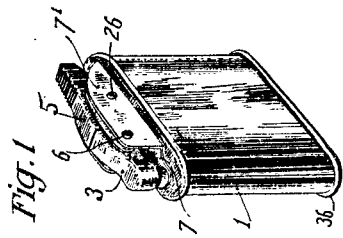


Fig. 8

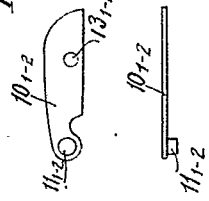


Fig. 9

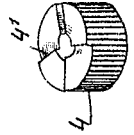


Fig. 10



Fig. 11

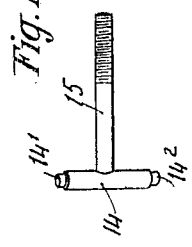
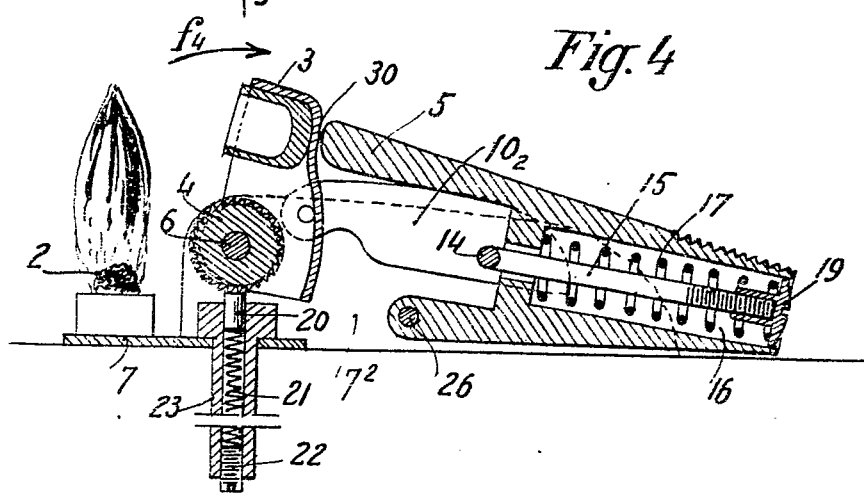
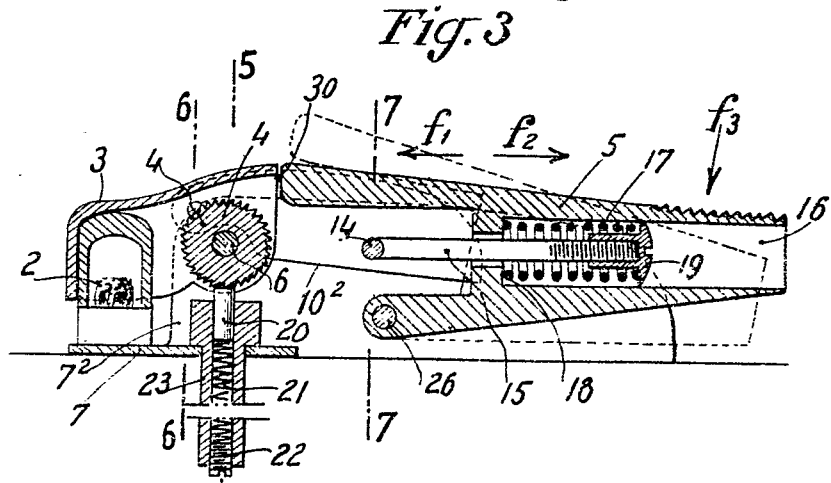
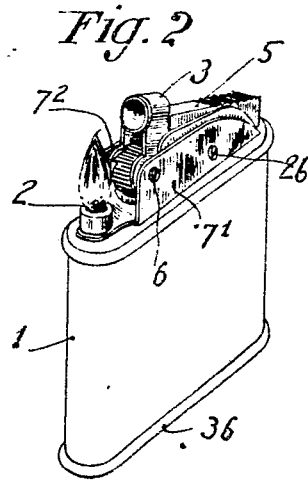
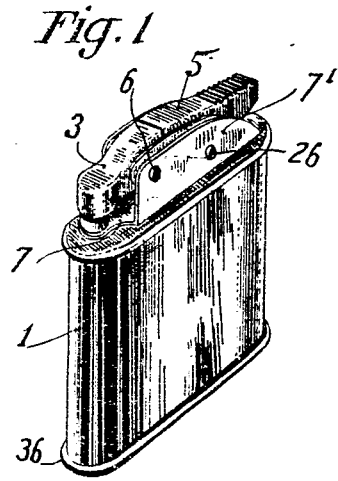


Fig. 12



10'
9
7
10
14
137

Fig. 5

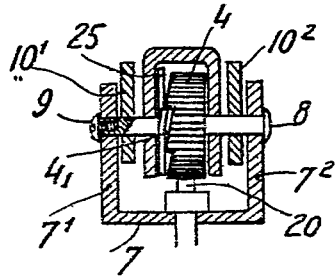


Fig. 6

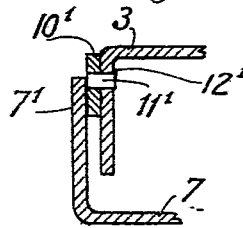


Fig. 7

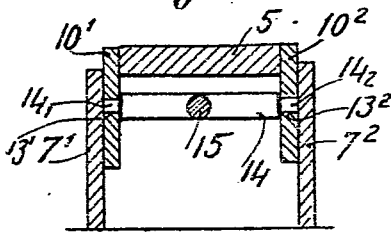


Fig. 8

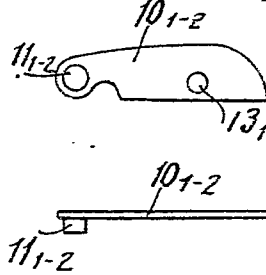


Fig. 9

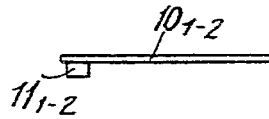


Fig. 10

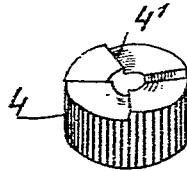


Fig. 11



Fig. 12

